

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 12 juin 2025

Sous la présidence de Madame Hélène CONSTANS, Mairie

Présents : ARGENTIER Mathieu – BEZAMAT Caroline - BREFUEL Jean-Marie - BRESSOLIS GINESTY Evelyne – CONSTANS Hélène - DELMAS Michel - FORMENTIN CALMELS Cécile - ISSERTE METGE Delphine – JUERY Thomas - LEMOUZY Jérôme - MIQUET Pierre-Yves - PEYRAC Ingrid – PICARD Sébastien – POSSEME Sandrine – TESTOR Edwige – TOURRETTE Pierre

Absents : CALMES Stéphan (pouvoir à Evelyne BRESSOLIS GINESTY) - LAGRIFFOUL Jérôme (pouvoir à Delphine ISSERTE METGE) - SVEC Cindy (pouvoir à Sébastien PICARD)

Ordre du jour :

- Délibération pour nommer un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2025
- Compte rendu des décisions du maire
- Délibération pour augmenter les horaires d'un poste d'adjoint technique à temps non complet et diminuer les horaires d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet
 - Délibération pour valider le nouveau plan de financement à la suite de l'attribution de la DETR pour le projet de Rénovation énergétique d'un logement à Coussergues
- Délibération pour valider le nouveau plan de financement à la suite de l'attribution de la DETR pour le projet de Sobriété énergétique de l'îlot Mairie de Palmas
- Délibération pour valider les montants définitifs et le nouveau plan de financement du projet de Rénovation et mise en sécurité de la cour de l'école et accès PMR des bâtiments scolaires et salle des fêtes de Cruéjols
- Délibération pour valider l'attribution du marché de travaux de Rénovation et mise en accessibilité des espaces salle des fêtes et écoles de Cruéjols et autoriser la signature
- Délibération pour autoriser le remboursement à Madame le Maire du montant du cadeau offert au stagiaire du DITEP de Grèzes.
- Délibération pour valider le choix de l'entreprise pour le changement des menuiseries du logement de l'ancien presbytère de Coussergues
- Délibération pour valider la demande de l'association Découverte du Patrimoine à Cheval, de bénéficier d'équipements et de matériels lors du bivouac à Coussergues à l'occasion de la « Route Randonnée Découverte2025 »
- Délibération pour acter la cession de la parcelle créée à la suite du déclassement d'un délaissé, rue des Camoncels à Coussergues, au futur acquéreur de la propriété voisine
- Questions et informations diverses

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Michel DELMAS

Vote à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2025

Le compte rendu a été adressé à l'ensemble du conseil municipal.

Vote 15 voix Pour - 3 voix Contre (Delphine ISSERTE METGE Sébastien PICARD Cindy SVEC) – 1 abstention (Jérôme LAGRIFFOUL).

Débats :

Monsieur Sébastien PICARD signale une erreur dans les votes de ce PV et précise qu'il avait voté contre.

Madame le Maire l'informe que le PV sera modifié en ce sens.

Madame Delphine ISSERTE METGE revient sur le fait que Madame le Maire devait être obligé de sortir de la salle pour le vote des comptes financiers uniques.

Madame Hélène CONSTANS précise qu'elle s'était renseignée et que ce n'était pas une obligation.

Monsieur Sébastien PICARD revient sur le paragraphe relatif à l'attribution de la subvention Adour Garonne pour les travaux d'assainissement et précise que le cabinet A2E ne lui a pas donné la même version.

Délibération pour diminuer les horaires d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet et augmenter les horaires d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Madame le Maire fait part de la nécessité de modifier le taux horaire d'un emploi d'adjoint administratif, en raison d'un doublon sur une permanence au secrétariat de mairie de Palmas ainsi que du besoin d'augmenter le taux horaire d'un emploi d'adjoint technique en raison d'une surcharge de travail.

Elle précise que ce dossier a été soumis au comité social territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 28 mai 2025, qui a rendu un avis favorable.

Elle rappelle que ces deux postes sont occupés par le même agent et propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires..
- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires.
- la modification d'un poste d'adjoint technique permanent à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaires en un emploi d'adjoint technique, permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 septembre 2025

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif - Grade : adjoint administratif

Ancien effectif : 1 nouvel effectif 1

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoint technique - Grade : adjoint technique

Ancien effectif : 5 nouvel effectif 5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Vote 15 voix Pour - 4 abstentions (Delphine ISSERTE METGE – Jérôme LAGRIFFOUL - Sébastien PICARD Cindy SVEC).

Débats :

Madame le Maire interroge Monsieur Sébastien PICARD sur le sens de ce vote.

Monsieur Sébastien PICARD répond que dans la mesure où il n'était pas informé des dossiers, il s'abstenait.

Délibération pour valider le plan de financement du projet « Rénovation énergétique d'un logement à Coussergues » à la suite de l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Madame le Maire rappelle la délibération DL202501-015 du 30 janvier 2025 validant le projet et le plan de financement pour la réalisation de travaux de Rénovation et mise aux normes énergétiques du logement de l'ancien presbytère à Coussergues.

Elle informe que ce dossier a été retenu par les services de l'Etat et la commune et bénéficiera d'une subvention au titre de la DETR 2025 d'un montant de 7 600.50 €, inférieur au montant sollicité. Elle propose de valider le nouveau plan de financement.

Le conseil municipal,

- se prononce favorablement pour la poursuite du projet
- valide le plan de financement comme suit :

Montant des travaux HT	30 402 € €	
Subvention DETR (25% des dépenses subventionnables)	7 600.50 €	
Subvention Département (20 %)	6 105.00 €	
Autofinancement	16 819.50 €	

- Demande à Madame le Maire de solliciter les aides de l'Etat au titre de la DETR

Vote 15 voix Pour - 4 abstentions (Delphine ISSERTE METGE Jérôme LAGRIFFOUL Sébastien PICARD Cindy SVEC)

Délibération pour valider le plan de financement du projet « Sobriété énergétique de l'îlot Mairie de Palmas » à la suite de l'attribution de la DETR

Madame le Maire reprend la délibération DL202501-015 du 30 janvier 2025 validant le projet et le plan de financement pour la réalisation de travaux de sobriété énergétique de l'îlot Mairie de Palmas.

Elle informe que ce dossier a été retenu par les services de l'Etat et la commune bénéficiera d'une subvention au titre de la DETR 2025 d'un montant de 10 738 €, inférieur au montant sollicité. Elle propose de valider le nouveau plan de financement

Le conseil municipal,

- se prononce favorablement pour la poursuite du projet
- valide le plan de financement comme suit :

Montant des travaux HT	42 952.00 €	
Subvention DETR (25 %)		10 738.00 €
Subvention Fond Vert (10%)		4 295.00 €
Subvention Région (10%)		4 295.00 €
Subvention Département (20 %)		8 590.00 €
Autofinancement		15 034.00 €

Vote 16 voix Pour - 3 abstentions (Jérôme LAGRIFFOUL Sébastien PICARD Cindy SVEC)

Délibération pour valider les montants définitifs et le nouveau plan de financement du projet de Rénovation et mise en sécurité de la cour de l'école et accès PMR des bâtiments scolaires et salle des fêtes de Cruéjols

La mairie n'ayant pas reçu les devis relatifs aux divers éclairages, la délibération est reportée.

Délibération pour valider l'attribution du marché de travaux de « Rénovation et mise en accessibilité des espaces salle des fêtes et écoles de Cruéjols » et autoriser la signature

Madame le Maire rappelle que la consultation a été lancée pour la réalisation des travaux. Une offre par lot a été déposée. L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre Vincent HANOTIN et le Cabinet GETUDE en application des critères énoncés dans le cahier des charges ;

Le conseil municipal valide les montants des offres et autorise Madame le Maire à signer et notifier ce marché comme suit :

Lot 1 : VRD

Entreprise : SAS CONTE ET FILS Cotraitant : SAS CONTE TP

Montant du marché : 119 607.50 € HT soit 143 529.00 € TTC

Lot 2 : ESPACES VERTS – AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Entreprise : SAS PAYSAGE CONCEPT avec SAS ID VERDE en cotraitant

Montant du marché : 49015 € HT soit 58 818 € TTC

Vote 16 voix Pour - 3 abstentions (Jérôme LAGRIFFOUL Sébastien PICARD Cindy SVEC)

Débats :

Madame Ingrid PEYRAC précise que les offres sont légèrement inférieures à l'enveloppe de départ. Elle présente le plan d'ensemble définitif et donne des explications sur les accès pour les personnes à mobilité réduite.

Délibération pour autoriser le remboursement à Madame le Maire du montant du cadeau offert au stagiaire du DITEP de Grèzes.

Madame le Maire informe qu'elle a été amené à régler directement l'achat d'un cadeau pour le stagiaire du DITEP de Grèzes, pour un montant de 44 €

Le Conseil municipal, accepte de procéder au remboursement, conformément aux justificatifs, d'un montant de 44 euros à Madame le Maire.

Vote à l'unanimité - Madame le Maire ne prends pas part au vote

Débats :

Madame le Maire précise qu'il est bien intégré et qu'il travaille bien.

Monsieur Sébastien PICARD interroge sur la possibilité de rémunérer ce stagiaire.

Madame le Maire précise que ce n'est pas possible.

Délibération pour valider le choix de l'entreprise pour le changement des menuiseries du logement de l'ancien presbytère de Coussergues

Madame Sandrine POSSEME présente les devis établis par les entreprises sollicitées pour le changement de l'ensemble des menuiseries (porte fenêtres et volets roulants) du logement de l'ancien presbytère de Coussergues. Elle précise que deux entreprises ont fait une proposition.

Le conseil municipal, décide de confier les travaux à l'entreprise SOLEI pour un montant de 22 500 € HT soit 27 000 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

Vote 17 voix Pour - 2 abstentions (Delphine ISSERTE METGE Sébastien PICARD)

Débats :

Madame Sandrine POSSEME présente le dossier.

Monsieur Pierre-Yves MIQUET précise que ces travaux concernent 13 ouvrants et que l'entreprise SOLEI a fait une meilleure

offre.

Délibération pour valider la demande d'installation de matériel pour la manifestation « Route Randonnée Découverte 2025 » qui fera étape à Coussergues du 29 au 31 juillet.

Madame le Maire informe le conseil municipal du passage avec bivouac durant 3 jours, dans le village de Coussergues, de la randonnée « Route Randonnée Découverte 2025 » organisée par l'association Découverte du Patrimoine à Cheval.

L'association organisatrice sollicite la commune pour l'installation lors du bivouac, de 4 douches individuelles et l'utilisation du WC de la salle des chasseurs de Coussergues. Elle souhaite disposer d'un terrain pour parquer les chevaux et les véhicules des participants, de branchements d'eau et d'électricité et de matériel pour le repas.

L'association demande également la prise en charge des petits déjeuners dans la limite de 80 personnes.

Madame le Maire présente le projet de convention proposé par l'association.

Le conseil municipal,

- Accepte de mettre à disposition de l'association : le terrain pour parquer les chevaux, stationner les véhicules ainsi qu'un espace pour le spectacle, 4 douches, le WC public, les branchements d'eau et d'électricité, les tables et chaises
- Valide la prise en charge des petits déjeuners dans la limite de 80 personnes
- Autorise Madame le Maire à signer la convention

Monsieur Sébastien PICARD, participant, ne prend pas part au vote.

Vote 12 voix Pour – 6 abstentions (Evelyne BRESSOLIS GINESTY – Stéphan CALMES - Hélène CONSTANS – Pierre-Yves MIQUET – Sandrine POSSEME- Edwige TESTOR)

Débats :

Monsieur Pierre TOURRETTE précise qu'il s'est renseigné pour l'installation de douches : l'offre est très réduite au niveau des loueurs de matériel. Il présente l'offre de SANIT SERVICE pour un montant de 790 € livrés montés et démontés ainsi que de LOXAM pour un montant de 1300 € avec une location d'un mois minimum.

Il informe que le coût des petits déjeuners s'élèvera à environ 300 € pour deux jours.

Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY demande plus d'informations sur les sanitaires.

Madame Hélène CONSTANS fait un récapitulatif des demandes de l'association.

Madame Sandrine POSSEME fait remarquer qu'il s'agit de demandes et s'interroge pour savoir si tout doit être validé.

Madame Ingrid PEYRAC pense que l'installation de douches est nécessaire.

Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY pense que la commune s'est engagée trop vite sans connaître les coûts et qu'elle s'abstiendra. Lors de la première réunion, elle était favorable mais elle pense que tous les besoins n'avaient pas été précisés.

Madame Cécile FORMENTIN CALMELS demande si une subvention leur a été versée.

Madame Hélène CONSTANS rappelle que la commune ne verse pas de subvention aux associations à but lucratif.

Monsieur Michel DELMAS demande si les stands sont payants.

Madame Delphine ISSERTE METGE fait remarquer que c'est une manifestation importante, un évènement sur la commune.

Madame Cécile FORMENTIN CALMELS pense qu'il faut participer à l'organisation mais que celle-ci doit servir de leçon et qu'il faut instaurer un cadre dès la première réunion avec tous les détails.

Madame le Maire s'interroge sur le temps durant lequel les employés communaux vont être mobilisés.

Monsieur Pierre TOURRETTE précise que le comité des fêtes de Coussergues s'occupe du repas moules/frites

Monsieur Michel DELMAS demande pourquoi le comité ne fait pas un stand boissons.

Madame Ingrid PEYRAC pense que c'est une belle vitrine pour la commune.

Madame Edwige TESTOR rappelle que la commune ne verse pas de subventions aux associations de la commune.

Madame Ingrid PEYRAC et Monsieur Michel DELMAS sont favorables à l'installation de douches.

Monsieur Sébastien PICARD informe qu'il s'abstiendra car il prend part à la manifestation. Il rappelle que l'on dispose d'une esplanade pour recevoir un tel évènement. Le spectacle équestre regroupe entre 400 et 800 personnes. Il pense que la commune n'a pas que des employés pour la tonte et prends l'exemple des manifestations organisés à Laissac et précise que la commune est maintenant une grande commune qui peut organiser des manifestations.

Madame Edwige TESTOR précise que les élus ne sont pas contre.

Madame Cécile FORMENTIN CALMELS revient sur un souci d'équité.

Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY fait remarquer que la commune n'est pas un organisme évènementiel.

Monsieur Sébastien PICARD rétorque que peut-être pas suffisamment et que l'on devrait être fiers que les agents soient mobilisés pendant 3 jours pour un évènement sur la commune.

Monsieur Thomas JUERY demande des précisions sur l'organisation des petits déjeuners.

Madame Cécile FORMENTIN CALMELS espère que tout se déroulera bien et souhaite que lors de prochaines manifestations, tout soit cadrés dès le départ.

Madame le Maire espère que le parc sera rendu aussi propre qu'après la fête du village.

Délibération pour acter la cession de la parcelle créée à la suite du déclassement d'un délaissé, route des Camoncels à Coussergues, au futur acquéreur de la propriété voisine

Madame le Maire reprend la délibération 202404-043 en date du 25 avril 2025 par laquelle le conseil municipal validait le déclassement et l'aliénation d'un délaissé de voirie, situé route des Camoncels à Coussergues, au droit de la parcelle sise section C n°335.

Elle précise que cette délibération actait la vente de manière nominative. Or l'acheteur cité s'est par la suite désisté. Elle propose de reprendre une délibération pour une vente aux mêmes conditions sans toutefois préciser le nom de l'acquéreur.

Le conseil municipal,

- décide de céder cette parcelle d'une superficie de 29 m² au prix fixé par le conseil municipal par délibération 202404-039, soit 29 € le m².

-précise que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de l'acheteur

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

Vote 16 voix Pour - 3 abstentions (Jérôme LAGRIFFOUL Sébastien PICARD Cindy SVEC)

Débats :

Monsieur Sébastien PICARD précise qu'il faut vérifier que la commune conserve l'accès à la rivière.

Madame Le Maire pense que l'accès est maintenu mais elle vérifiera.

Questions diverses :

- **Bulletin municipal** : Madame Edwige TESTOR informe de l'avancement du prochain numéro qui paraîtra en juillet. Elle précise que les associations ont transmis leurs articles, que les entreprises locales seront mises en avant.

Madame le Maire informe les membres de l'opposition de la possibilité d'insérer une tribune.

- Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY revient sur les propos de Monsieur Sébastien PICARD relatifs au Cabinet A2E et précise que lors de leur rencontre en Mairie la personne n'était pas à l'aise.

Monsieur Sébastien PICARD répond que cette personne effectue ce travail depuis 20 ans. Il réitère le fait que les propos retranscrits sur le PV ne correspondent pas à ce qu'il a dit.

- **Achat de barrières** : Monsieur Sébastien PICARD fait part de l'utilisation par beaucoup d'associations de barrières qu'il convient d'aller chercher à Laissac ou ailleurs. Il pense que la commune pourrait s'équiper de 20 ou 30 barrières afin d'aider les associations.

Madame le Maire pense que ce n'est pas une mauvaise idée et que cet achat pourrait être inscrit au budget 2026.

- **Chemin entre Aybillac et Manson** : Monsieur Sébastien PICARD demande quelle est l'entreprise qui a fait l'entretien car il trouve que les travaux ont été bien réalisés

Madame Hélène CONSTANS précise qu'elle ne souhaite pas que ce chemin soit refait

- **Terrain de Monsieur VINCHES à Coussergues** : Monsieur Sébastien PICARD fait part de la réception d'un appel de Monsieur VINCHES et revient sur un certificat d'urbanisme sur un terrain à Coussergues. Il propose que les élus se rendent sur place pour se rendre mieux compte de la situation.

Madame le Maire informe du travail réalisé le jour même afin que la zone où sont situés ces terrains soit intégrée dans la zone constructible du PLUi. Le cabinet OCTHEA et la Communauté de Communes ont été formels : ils ne veulent pas changer le projet et ne comprennent pas pourquoi une construction a été autorisée. Elle rappelle que Madame Catherine SANNIE CARRIERE, lors de la précédente mandature avait précisé sur le certificat d'urbanisme que le chemin était bitumé alors qu'il s'agissait d'un chemin de terre.

Elle rappelle que cette zone comprend les parcelles de Mrs VINCHES et PICARD et précise que dans le cadre de l'élaboration du PLUi cette zone resterait agricole avec la possibilité d'ajouter des annexes aux maisons existantes et de construire une maison durant la période de validité du CU.

Monsieur Sébastien PICARD rappelle que la municipalité précédente avait vu avec Aveyron Ingénierie et validé la création de deux lots avec l'accès du même côté. La Mairie a pris en charge l'assainissement et les terrains sont viabilisés. Selon lui, l'accès est correct.

Madame le Maire fait remarquer qu'il s'agit d'un chemin et non d'une voie goudronnée.

Monsieur Sébastien PICARD rappelle que souvent la voirie se fait en dernier. Il ajoute qu'il est venu à la Mairie rencontrer les élus et qu'il a été reçu comme un chien dans un jeu de quilles.

Madame le Maire lui rappelle qu'il est venu juste après les élections. Elle rappelle qu'elle se bat depuis la reprise du dossier pour du conserver du terrain à bâtir.

Monsieur Sébastien PICARD réitère son souhait de se rendre sur place avec des élus.

Madame le Maire lui rappelle que les élus n'ont pas tous les pouvoirs, qu'elle a passé l'après-midi au téléphone

avec la Communauté de Communes et OCTHEA et qu'elle a tout essayé. Elle précise que le CUB aurait dû être refusé en raison des accès.

Monsieur Sébastien PICARD précise qu'il ne la remet pas en cause et prendra contact avec la directrice de la Communauté de Communes.

Madame Edwige TESTOR demande si dans la mesure où c'est constructible, la commune est tenue de récupérer les erreurs précédentes.

Monsieur Sébastien PICARD pense qu'il faut corriger les erreurs et évoluer.

Madame Hélène CONSTANS précise qu'elle ne s'est pas prononcé sur le CU et qu'elle a envoyé des photos pour l'instruction.

Monsieur Sébastien PICARD rappelle que les frais ont été partagés entre la Mairie le SIEDA et Monsieur VINCHES.

Il pense qu'il faut étudier le dossier plus profondément, aller moins vite et se rendre sur place.

Madame le Maire comprend mais rappelle qu'elle a fait les démarches mais que la communauté de communes et OCTHEA ne veulent pas modifier.

Mesdames Ingrid PEYRAC et Cécile FORMENTIN CALMELS sont d'accord pour se rendre sur le site.

Monsieur Sébastien PICARD s'occupe d'organiser la rencontre.

Madame le Maire rappelle que la directrice de la Communauté de Communes et la représentante d'OCTHEA peuvent également fournir des explications.

Fin de séance à 21 h 45

Le secrétaire,
Michel DELMAS

Le Maire,
Hélène CONSTANS